

Thème : Le calcul de la prestation compensatoire

Date : Vendredi 9 juin 2023 de 9h30 à 12h30

Lieu : La Rochelle

Pré-requis : être avocat / **Niveau :** 2

Objectifs :

- *Rappeler les fondamentaux de la prestation compensatoire : principe, mode de calcul, mode de règlement.*
- *Transposer les critères légaux de la prestation compensatoire en éléments financiers.*
- *Méthodes classiques et méthodes scientifiques de calcul de la prestation compensatoire.*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- **Le rappel des fondamentaux : notion de prestation compensatoire, date d'appréciation, critères de fixation.**
- **L'exposé des méthodes de calcul : des méthodes originelles (Saint-Léon, Depondt, David) aux nouvelles méthodes.**

➤ **Moyens pédagogiques :** Intervention orale interactive, cas pratiques et communication de supports à la formation.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Maître Maxime EPPLER, Avocat au barreau de Paris

Informations importantes :

- **Date limite des inscriptions :** 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - **Tarifs :** Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-eco.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2022 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.